

## Coup de frein gouvernemental sur les dépenses publiques: FO réagit !

Dans le cadre du plan de réduction de 4,5 milliards sur les dépenses publiques, le gouvernement a notamment réduit l'APL, réintroduit le jour de carence pour les fonctionnaires, gelé à nouveau le point d'indice, supprimé 100 millions pour la santé, reporté l'application de certaines mesures du PPCR, augmenté la CSG, annoncé la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique. Maintenant, il s'en prend aux « contrats aidés » qui sont les salariés les plus précaires.

En plein été Muriel PENICAUD, Ministre du travail, a donné des consignes à ses services pour réduire significativement le nombre de contrats aidés pour les six prochains mois. L'effet a été immédiat dans les collectivités et les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Pour le CH Mantes, les contrats qui arrivaient à échéance ont été purement et simplement annulés, et cela en dehors des délais de prévenance réglementaires.

Les services de la direction des ressources humaines n'en sont pas à leur coup d'essai. En effet, les délais pour nos collègues sous contrat de droit public (décret 91-155) ne sont quasiment jamais respectés ! Que ce soit pour les délais de prévenance de reconduction ou de prolongation (ne parlons même pas de la notification officielle !!). Certains d'entre eux ont travaillé en juillet sans savoir signé de contrat !!

Nous avons informé la DRH des risques que le CH prenait à se séparer de nos collègues les plus précaires de cette manière. Que ce soit en terme de fonctionnement car la politique du CH a malheureusement été de pourvoir au remplacement d'agents titulaires ou pour faire face aux besoins, par l'emploi de contrats aidés, mais aussi au regard de la réglementation sur les fins de contrat.

QUID des fonctionnements actuels ?

Comment faire face aux besoins de personnel ?

Quelles seront les pénalités au tribunal des prud'hommes pour non-respect des délais de non reconduction des contrats ? (Il nous a été répondu que cela représenterait des mensualités de remplacement en moins !!)

A ce jour et comme d'habitude, un long silence accompagne notre questionnement légitime.

Nous demandons à nos collègues de se tenir prêts à une riposte de grande ampleur pour obtenir les moyens de travailler sereinement afin de faire face aux besoins de prise en charge de nos utilisateurs du service public.

Mantes-la-Jolie le 31 août 2017